# NOTE D'INFORMATION

**CFG INSTIBONDS**

Nature juridique
**FCP**

Société de gestion
**CFG Gestion**

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

**Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24013 en date du 14/02/2024.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG GESTION** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

---

CFG Gestion
au Capital de 5 de[illegible]
Social: 5/7 Rue Ibnou Toufail
CASABLANCA 20 100
(212-22) 25 00 50-Fax: (212-22) [illegible] 26 16

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CFG INSTIBONDS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036345**
- Date et référence de l'agrément : **30/06/2022, GP22098**
- Date de création : **20/04/2006**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représenté par **Mme Sofia SKIREDJ** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sis à **5-7 rue Ibnou Toufail, Casablanca** représenté par **M. Driss BENCHAFAI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué.**
- Commercialisateur :

| Etablissements commercialisateurs | Responsable à contacter |
|---|---|
| CFG Gestion | Yasmine EL YAKOUBI |
| CFG Bank | Réseau d'agences bancaires |

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **3 (exclu)**
- Sensibilité max : **7 (inclus)**
- Indice de référence : **Moroccan Bond Index (MBI Global) publié et calculé par BMCE Capital**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement obligataire à liquidité quotidienne, qui surperforme son indice de référence sur l'horizon de placement recommandé soit 2 ans et plus.**
- Stratégie d'investissement :

  **Le fonds sera investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM "Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.**

  **Le fonds peut également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, dans la limite de 10%, tout en respectant la réglementation en vigueur.**

  **Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**

  **L'univers d'investissement du fonds est constitué de :**

  - **Bons du Trésor ;**
  - **Titres de créances négociables ;**
  - **Obligations ;**
  - **Actions cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
  - **Titres d'OPCVM ;**
  - **Titres d'OPCC et titres de FPCT ;**
  - **Dépôts à terme.**

  **Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**
- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus**
- Souscripteurs concernés : **Grand public : Personnes physiques et morales.**



Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

## III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/06/2006**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Tous les jours ouvrés et en cas de jour férié, le premier jour ouvré suivant cette date.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion et dans le réseau placeur de CFG Bank. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de CFG Gestion ou du réseau placeur de CFG Bank, chaque jour ouvré et en cas de jour férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11 heures au plus tard pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante majorée de la commission de souscription ou de rachat.**

  **Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative de la part majorée par la commission de souscription.**

  **Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative de la part minorée par la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière.**

  **Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

## III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

  - Commission de souscription maximale :
    - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

  - Commission de rachat maximale :
    - **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.**

  - Cas d'exonération :
    - **Néant.**

- Frais de gestion :
    - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

| **Libellés Frais de gestion** | **Taux Frais de gestion** |
|---|---|
| (1) Frais du Commissaire aux comptes | 20 000 HT |
| (2) Commission de l'AMMC | 0,0250% HT |
| (3) Frais du Dépositaire | 0,04% HT |
| (4) Frais de Maroclear (Mensuels) | 300 dhs HT |
| (5) Frais de Maroclear (Trimestriels) | selon la réglementation en vigueur |
| (6) Prestation de CFG Gestion | Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5) |



Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC
NL